

Veillez prendre en compte les modifications et corrections au CCTP suivantes :

LA DATE DE REMISE DES OFFRES EST DECALEE AU VENDREDI 4 AOUT 12H.

1) Local PSU :

La mise à disposition du point de raccordement électrique est à la charge de la Commune.

A minima, une ligne électrique 3G2,5² dédiée sera disponible dans le local PSU. Elle sera protégée par un interrupteur différentiel type Hi (ou Si) dont les caractéristiques seront à communiquer par la société retenue.

La climatisation du local est également à la charge de la Commune. La puissance de refroidissement sera par contre à communiquer par la société qui sera retenue.

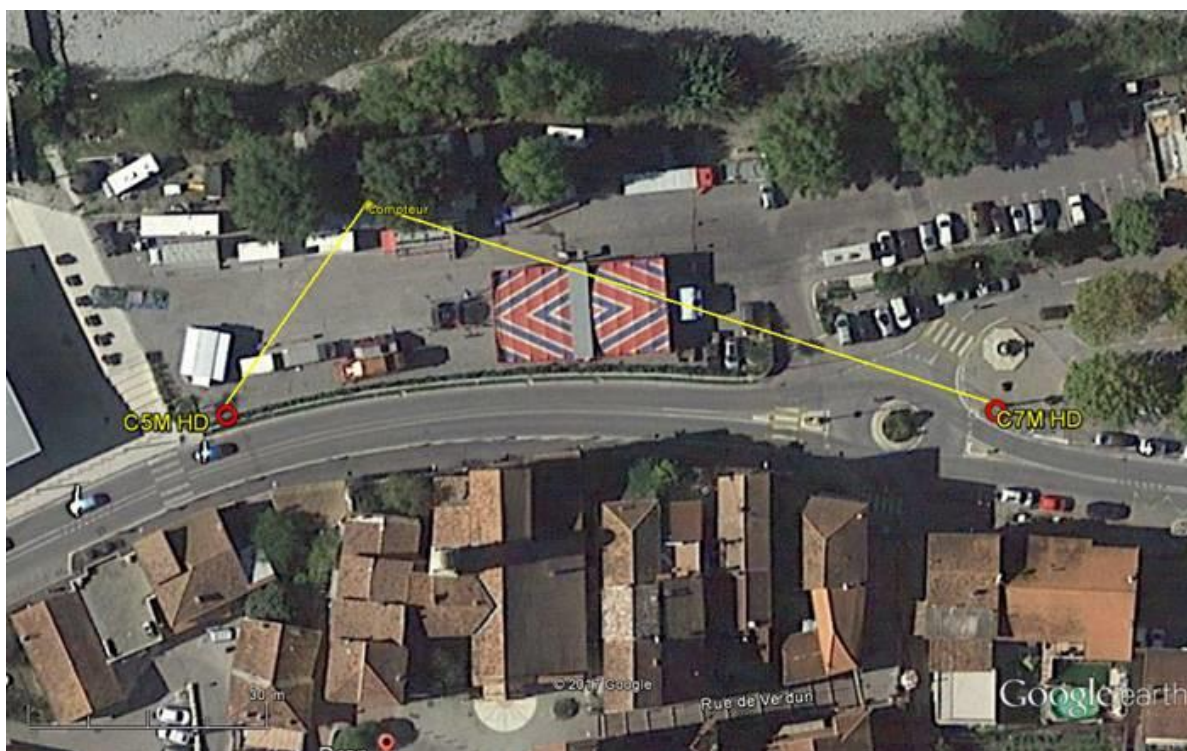
2) Caméra C5M :

Fournir un poteau de 8m compatible avec le massif existant d'entraxes 300mm

Prévoir 30m de câbles électriques dans les fourreaux existants au lieu de 30m de GC à créer, jusqu'au compteur ERDF communal C5M/C7M situé au fond du parking

3) Caméra C7M :

Prévoir 105m de câbles électriques dans les fourreaux existants, jusqu'au compteur ERDF communal commun C5M/C7M situé au fond du parking



Modifications et corrections au CCTP - Marché Vidéoprotection

4) Caméras C10F/C11F :

Prévoir jusqu'à 150m de câblage aérien le long des candélabre béton/bois pour déporter l'antenne à cause de la résidence en construction



5) Caméra C19F :

Placer la caméra sur le poteau d'éclairage existant au lieu de créer un poteau et de réaliser du génie civil



Modifications et corrections au CCTP - Marché Vidéoprotection

6) Caméra C21F :

Placer la caméra sur le candélabre existant collé à la résidence au lieu de l'angle du bâtiment.

Prévoir 75m de câbles électriques sur façade jusqu'au compteur EP existant

Attention réhabilitation globale de la résidence fin 2017



7) Caméras C23F/C24F :

Erreur de photo de l'annexe 1 pour l'emplacement.



Modifications et corrections au CCTP - Marché Vidéoprotection

8) Caméras C1F/C2F :

Placer les caméras sur le candélabre existant à l'opposé de l'emplacement initialement prévu au lieu de créer un poteau à cause du panneau info public nouvellement existant.

